

# BOURSE DEPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT PROTECTION DE L'ENFANCE

**ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024  
AIDE FINANCIERE ALLOUEE POUR  
UNE PERIODE DE 10 MOIS  
DE SEPTEMBRE 2023 A JUIN 2024**

Dossier à retourner impérativement **avant le 30 avril 2024**  
au  
Conseil Départemental des Hauts-de-Seine  
Direction Enfance, Adolescence et Famille  
*Service Pilotage des Etablissements, Gestion des Droits et Prestations*  
Unité Droits de l'Enfant et de la Famille  
92731 Nanterre cedex

*Tout dossier incomplet ou transmis hors délais ne sera pas instruit*



## **I - Renseignements concernant le demandeur**

<b>Etat civil</b>	<b>Coordonnées</b>
Nom : .....	Adresse : .....
Prénom : .....	.....
Date de naissance : ..... / ..... / .....	Ville : .....
Age <sup>(1)</sup> : ..... ans	Code postal :   _   _   _   _   _
Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	Téléphone :   _   _   _   _   _
Situation de famille :	Portable :   _   _   _   _   _
<input type="checkbox"/> Célibataire	Email : .....
<input type="checkbox"/> Marié(e)	@.....
<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	.....
<small>(1) L'âge maximum pour bénéficier de la bourse d'enseignement est fixé à 26 ans révolus. Néanmoins et afin de favoriser la finalisation de l'année d'études, la bourse pourra être attribuée en totalité si le jeune atteint son 27<sup>ème</sup> anniversaire après le 1<sup>er</sup> janvier de l'année scolaire en cours.</small>	

## **II - Renseignements concernant le suivi par le service des solidarités territoriales**

Durant votre minorité, vous relevez du :

Service départemental d'accueil familial de .....
--

ou

Service des solidarités territoriales n°..... .....
---

• Nom du référent : .....

• Date de prise en charge par le service des solidarités territoriales :

du : ..... au .....

S'agit-il :  première demande       renouvellement

### **III - Renseignements concernant la scolarité du demandeur**

➤ **Année 2022-2023**

Niveau d'étude : .....

Diplôme préparé : .....

Etablissement fréquenté : (indiquer le nom et l'adresse)

.....

.....

*Avez-vous bénéficié d'une autre bourse que celle accordée par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine ?*

oui, précisez laquelle .....

montant : .....€

non

➤ **Année 2023-2024**

Diplôme préparé : .....

Etablissement fréquenté : (indiquer le nom et l'adresse)

.....

.....

<b>Avis motivé du chef d'établissement scolaire de l'année scolaire en cours</b>
--

Etudiant inscrit en : .....

Avis : .....

.....

Cachet de l'Etablissement

A ....., le .....

**Signature du chef d'établissement**

**N.B :** Le chef d'établissement vérifiera au préalable les renseignements indiqués sur la demande concernant la scolarité.

#### IV – Budget prévisionnel mensuel

DEPENSES MENSUELLES en €		RESSOURCES MENSUELLES en €	
Frais de scolarité <sup>(2)</sup>		Salaires ou indemnités <sup>(2)</sup>	
Frais d'hébergement <sup>(2)</sup>		Allocation logement <sup>(2)</sup>	
Frais de transport <sup>(2)</sup>		Autres allocations <sup>(2)</sup>	
Frais de nourriture			
Frais de vêtue		Autres ressources (ex : aide financière familiale)	
Argent de poche			
Frais de sécurité sociale <sup>(2)</sup>			
Frais de mutuelle <sup>(2)</sup>			
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

(2) Somme à expliciter

# **PIECES JUSTIFICATIVES**

*à joindre obligatoirement à la demande*

---

- Relevé d'identité bancaire ou postal libellé à votre nom  
*Merci de prévenir de tout changement d'adresse ou de compte bancaire*
- Photocopie de la demande de la bourse nationale pour les lycéens et de la bourse d'enseignement supérieur pour les étudiants
- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport ou copie de la carte de résident temporaire
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF ou téléphone)
- Copie du dernier avis imposition sur le revenu
- Justificatifs concernant les éléments du budget prévisionnel mensuel
- Un certificat de scolarité pour l'année 2023-2024
- La notification d'attribution conditionnelle, puis le justificatif d'attribution ou de refus de la bourse de l'Education Nationale (CROUS) ou autre bourse

# **RAPPEL**

---

- Les dossiers d'attribution d'une bourse départementale d'enseignement sont établis pour une seule année scolaire.
- Pour obtenir la bourse du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, au titre de l'année scolaire ou universitaire 2023-2024, **vous devez déposer obligatoirement un dossier de demande de bourse nationale d'études, de bourse d'enseignement supérieur ou autres bourses et joindre une copie de cette demande à votre dossier d'inscription.**
- **La bourse d'études octroyée par le Département des Hauts-de-Seine est considérée comme une aide complémentaire aux bourses précitées** et ne peut en aucun cas être attribuée si vous avez omis de faire la demande de la bourse nationale, Crous, ou autres bourses.
- Si vous avez besoin de renseignements complémentaires pour remplir votre dossier, vous pouvez solliciter l'Unité Droits de l'Enfant et de la Famille, par courriel, à l'adresse de messagerie suivante : **[droit-et-recours@hauts-de-seine.fr](mailto:droit-et-recours@hauts-de-seine.fr)**.

Je certifie avoir pris connaissance des règles liées à l'attribution de la bourse du Département des Hauts-de-Seine et je certifie sincère et exactes les informations portées sur cette demande.

A ....., le.....

Signature du demandeur

**Date limite d'envoi le 30 avril 2024**

**Tout dossier incomplet sera retourné**